



19. juillet 2010

Manque de moyens pour la protection des données

Fichage • Le préposé à la protection des données aurait-il pu empêcher l'affaire des fiches révélée en juin dernier? Pas vraiment, selon son suppléant, Jean-Philippe Walter. Ses services avaient bien remarqué la mauvaise gestion d'ISIS, la base de données relative à la protection de l'Etat du Service de renseignement. Mais les moyens dont dispose le préposé ne sont pas suffisants pour mener l'enquête sur ce genre de dossiers. Ni au niveau du personnel, ni au niveau de la compétence que lui octroie la Confédération

Affaire des fiches

"Nous avons tiré la sonnette d'alarme"

Le Préposé à la protection des données a vu que le fichier ISIS n'était pas à jour. Mais ses moyens sont trop modestes pour investiguer ce genre de cas, plaide son suppléant.

Propos recueillis par Magalie Goumaz

Elle passe mal, cette nouvelle affaire des fiches dévoilée à la fin juin par la Délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales (DélCdG). Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a introduit dans sa base de données relative à la protection de l'Etat, ISIS, environ 200 000 noms, sans se soucier outre mesure de la conformité du procédé avec la légalité. Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a un droit de regard sur le système. N'a-t-il rien vu? **Jean-Philippe Walter, suppléant du Préposé, répond**

Le conseiller fédéral Ueli Maurer s'est dit surpris de découvrir l'ampleur des dégâts causés par la mauvaise gestion d'ISIS. L'étiez-vous également?

Jean-Philippe Walter: Non, pas vraiment. Conformément à la procédure du droit dit "d'accès indirect", notre autorité a pour tâche de vérifier la conformité des données enregistrées à la demande des personnes concernées et nous avons souvent constaté des lacunes dans la mise à jour. Nous avons aussi mis le doigt sur la problématique des tiers enregistrés, c'est-à-dire notamment des personnes proches qui ne présentent pas elles-mêmes un danger pour la protection de l'Etat.

Néanmoins, dans vos rapports annuels, vous n'avez jamais vraiment mis l'accent sur cette problématique. Dans votre dernier rapport, présenté en juin, deux paragraphes concernent le fichier ISIS...

Nous collaborons étroitement avec la Délégation des commissions de gestion et nous lui avons fait part de nos constatations, notamment en 2008, lorsqu'en relation avec les cas de parlementaires bâlois, nous avons relevé des situations non conformes à la loi. Nous avons alors également informé plusieurs personnes des enregistrements qui les concernaient et la DélCdG a décidé de procéder à un examen approfondi. Notre dernier rapport n'en fait pas mention pour ne pas anticiper sur les conclusions de son enquête. Dans le passé, nous avons aussi fait état des résultats de contrôles ciblés et en 2004, nous avons dénoncé l'absence d'information aux personnes ayant déposé une demande d'accès indirect.

Mais n'était-ce pas votre rôle de tirer la sonnette d'alarme dès lors que les cas se multipliaient?

Dès le moment où la Délégation des commissions de gestion s'est emparée de la question, il n'y avait pas lieu de faire ce travail à double. Disons que ça aurait été notre rôle si nous avions pu avant elle procéder à un contrôle complet de la banque de données ISIS... Faute de ressources, nous ne l'avons pas fait. Actuellement, pour effectuer ces tâches de contrôle dans le cadre des demandes de droit d'accès indirect, nous n'avons qu'un 60-80% à disposition. Dans l'idéal, il faudrait deux postes.

Mais nous avons tiré la sonnette d'alarme dans le sens où nous avons informé la DélCdG et autant que possible les personnes concernées. Ces interventions ont contribué au rapport rendu public à la fin juin.

Au vu des résultats de l'enquête parlementaire, estimez-vous qu'il faille dorénavant renforcer votre pouvoir de surveillance?

On ne peut pas être constamment derrière ces fichiers mais il est vrai qu'outre le manque de personnel, nos compétences d'investigations sont insuffisantes pour rendre ces contrôles plus effectifs. On devrait pouvoir travailler comme un juge d'instruction ou avoir la même marge de manœuvre que le Contrôle fédéral des finances. Nous devrions par exemple avoir un accès direct aux données. Actuellement, ce n'est pas le cas, nous devons chaque fois passer par le Service de renseignement.

En outre, nous maintenons qu'il serait nécessaire de remplacer la procédure dit du "droit d'accès indirect" pour revenir au "droit d'accès direct". Le chef du Département de la défense s'est engagé à revoir cette procédure pour la rendre plus conforme aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme.

"On ne peut exclure des erreurs ailleurs"

La Confédération entretient de nombreux fichiers. Outre ISIS, qui concerne la protection de l'Etat, les affaires de drogue ou de crime organisé possèdent également leur fichier. Ne faudrait-il pas aussi les contrôler?

Jean-Philippe Walter: C'est vrai que les fichiers de la police judiciaire fédérale comportent aussi des données sensibles. On ne peut pas exclure des erreurs. Mais les personnes qui y sont enregistrées font l'objet de procédures pénales, contrairement au fichier ISIS qui est du ressort de la police préventive. Dès lors, je ne pense pas que le même risque existe. De plus, en ce qui concerne ISIS, plusieurs facteurs expliquent cette situation, dont le manque de moyens, la migration informatique du système, la fusion des services de renseignements. Et les responsables ont privilégié la quantité des données sur la qualité.

Ueli Maurer évoquait un problème de culture pour expliquer cette nouvelle affaire des fiches. Vous partagez cet avis?

Il faut savoir qu'une partie du personnel de l'actuel Service de renseignement était déjà en place au moment de la première affaire des fiches, à la fin des années 1980. Ils vivent toujours avec une certaine idée de la protection de l'Etat et n'ont probablement pas été en mesure d'opérer le changement de mentalité qu'on attendait d'eux. Cependant, ce qui se passe avec ISIS n'est pas comparable avec la première affaire des fiches. C'était la fin de la guerre froide et il y avait une obsession de l'ennemi qu'on voyait partout. Depuis, la loi a mis un cadre sur ce qui pouvait être fait en matière de protection de l'Etat. Ce cadre n'a pas été respecté et il s'agit d'un dysfonctionnement qui n'est pas acceptable.

Autre fait troublant: les citoyens de certains pays auraient été systématiquement fichés. C'est plus qu'un dysfonctionnement, non?

C'est un élément nouveau pour nous. Dans quelle mesure le fichage de citoyens étrangers a-t-il été fait systématiquement? Sur la base de quels critères? S'il s'agit simplement d'une question d'origine ou de couleur de peau, c'est de la discrimination et ce serait très grave. Nous attendons que le Conseil fédéral clarifie ce point et prenne des mesures.

Les cantons ont aussi contribué à alimenter ISIS par des données qu'ils ont par ailleurs conservées. Allez-vous y mettre votre nez?

C'est vrai que les cantons ont des tâches de renseignement dans le domaine de la sécurité intérieure et doivent collaborer avec la Police fédérale. Mais on ne connaît pas les cantons qui ont utilisé la possibilité qui leur est donnée d'avoir leur propre fichier. Il revient d'abord aux autorités cantonales de protection des données de vérifier que les organes cantonaux respectent les exigences légales.

Peut-on imaginer qu'il y ait 26 petites affaires des fiches?

Je ne crois pas. Tous les cantons n'ont pas les ressources suffisantes pour créer et entretenir de tels fichiers. Les plus grands cantons ont dû le faire et ce serait intéressant que les autorités cantonales puissent vérifier que le cadre légal est appliqué. Genève semble vouloir s'y atteler.

La Suisse a introduit au printemps dernier le passeport biométrique dont les données sont également centralisées, faut-il craindre le pire quant à leur gestion?

Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Nous vivons dans un univers technologique et interconnecté. Cela exige de tous une vigilance accrue pour éviter les dérapages. Rappelons que nous nous sommes toujours opposés à une banque de données centralisée pour les données biométriques!

Pluie de requêtes

Depuis qu'on sait que le fichier ISIS contient les noms d'environ 200 000 personnes, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence est débordé. Il reçoit chaque jour entre quinze et vingt demandes de vérification de données personnelles alors qu'entre 1998 et 2007, seules 185 requêtes ont été déposées. Par contre, en 2008, 148 demandes ont été enregistrées

Politiciens, journalistes, membres d'associations ou simples citoyens sont curieux de savoir ce que le Service de renseignement sait d'eux. Ils seront sans doute déçus car ils n'ont qu'un accès indirect aux données. C'est le Préposé qui fait office d'intermédiaire et utilise ensuite le même libellé pour leur répondre, à savoir qu'aucune donnée les concernant n'a été traitée illégalement. Dans le cas d'une éventuelle erreur, le Préposé informe qu'une recommandation d'y remédier a été émise.

Une minorité de parlementaires jugent cet accès trop restrictif et le Préposé lui-même plaide pour un accès direct. La révision de la loi sur la sécurité intérieure remettra la question à l'ordre du jour. MAG